l'academie ayant chargé les commissaires
soussignés d'examiner une piece d'os de la seconde
table, et de la partie moyenne et superieur
du parietal gauche, qui luy a été envoyé par
Mr Thibaut chirurgien a pontivi; isentiment
ne pouvoir porter aucun jugement sur les pieces
dénuées de l'observation a la quelle ils appartient;
et il jugent que l'academie doit prier Mr Thibaut
de luy envoyer une histoire circonstantiée de la
maladie dont il s'agit fait a paris ce 20 Xbre
1755.

Duclos Lagrave laine

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE